

Conférence de presse

Plan d'action Loup

Pour le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, vous réunir pour évoquer les populations de loup en France et vous révéler les premières décisions relatives à sa gestion relève d'une cause positive.

Que le loup soit revenu naturellement dans notre pays à partir d'un noyau de population installé dans les Alpes italiennes et suisses, qu'il ait en une dizaine d'années réinvesti de manière pérenne des espaces d'où il était absent depuis le début du vingtième siècle est, pour tous ceux qui, en France, s'inquiètent de **la perte de biodiversité**, un bon indice.

Toutes les évolutions de la nature auxquelles nous assistons ne sont donc pas négatives. Ce retour du loup est aussi la preuve que notre pays abrite encore des écosystèmes suffisamment riches et suffisamment équilibrés pour accueillir la totalité de leurs composants jusqu'au prédateur qu'est le loup.

D'équilibre, c'est précisément ce dont il est question aujourd'hui.

Ce dynamisme démographique et cette formidable vitalité des populations de loup introduisent un déséquilibre dans la gestion de ces espaces telle qu'elle préexistait.

Tout le monde sait que le loup attaque les troupeaux de brebis et y provoque de nombreux dégâts.

Non maîtrisées, non prévenues, ces attaques induisent lorsqu'elles se multiplient des menaces sur la pérennité même des systèmes agricoles concernés.

L'enjeu du retour du loup et de ses effets ne se réduit pas, loin de là, à un schéma simple où il y aurait la nature d'un côté et l'économie de l'autre.

L'écologie est en jeu des deux côtés : du côté du loup mais du côté des brebis aussi, de leurs éleveurs et de leurs bergers dont la présence assure l'entretien et la pérennité d'espaces montagnards ouverts, donc plus diversifiés et plus riches, plus sûrs aussi car en secteurs menacés d'incendie le pâturage contribue à entretenir des pare-feu.

Les difficultés actuelles des éleveurs, leurs inquiétudes pour l'avenir et, pour certains d'entre eux, leur détresse ne sauraient être passées sous silence.

Mon analyse est que leur fonction est essentielle à l'équilibre et à la richesse de l'écologie de l'espace montagnard, équilibre et richesse qui ont aussi favorisé le retour du loup.

Nous sommes donc, depuis 2002, année où les attaques se sont soudainement multipliées, à une **étape charnière**.

Le loup s'est installé durablement. Plusieurs meutes occupent de façon pérenne, c'est à dire depuis deux voire parfois trois hivers certaines zones. Le nombre total d'animaux dénombré s'élève à un peu moins d'une quarantaine, ce qui laisse supposer une population d'un peu plus de cinquante loups.

Les naturalistes, et moi-même, souhaitons continuer à voir progresser cette population. Mais d'ores et déjà la question de sa cohabitation avec l'homme est crûment posée.

Mes décisions doivent à la fois veiller à maintenir la population de loups sauvages dans un bon état de conservation et en même temps chercher à limiter la pression de ces animaux sur l'élevage ovin.

Parallèlement les questions posées par cet élevage de montagne à mon collègue de l'agriculture Hervé GAYMARD, changent de nature. S'y ajoute désormais une composante essentielle qui est la protection des troupeaux : l'achat et le dressage des chiens, la pose de clôtures, l'aménagement des maisons de bergers en altitude et la mise en place des systèmes d'aide adaptés, la recherche de la plus grande simplicité possible des procédures administratives, etc...

Il s'agit de recréer les conditions d'une plus forte présence humaine autour de troupeaux en altitude.

Ensemble, le Ministre de l'agriculture et moi-même cherchons donc à trouver **les conditions d'une bonne compatibilité entre la présence pérenne du loup et le maintien des activités pastorales** de haute et de moyenne montagne.

Pour ce qui me concerne, la visite que j'ai effectuée le 8 juillet dans les Alpes de Haute Provence m'a convaincu d'adopter une optique différente de ce qui m'était proposé dans le premier projet de « Plan d'action loup 2004-2008 ».

J'y ai en effet perçu la volonté de maîtriser le dynamisme démographique du loup en le confinant, plus ou moins explicitement à l'arc alpin.

Or, il est illusoire de penser, compte tenu du dynamisme de cette population et de la capacité de l'espèce à explorer et occuper de nouveaux territoires, que le loup s'arrêtera sur les rives du Rhône.

Les questions qui sont posées par le retour du loup, cette intrusion de la nature dans ce qu'elle a de plus sauvage au cœur de nos sociétés modernes, ne sont pas posées aux seuls éleveurs mais à notre société tout entière.

Nous devons être clairs. Préserver le loup, c'est accepter que d'autres départements que les départements alpins soient à terme confrontés à sa présence.

Je me place dans l'attitude d'en accepter son retour comme un signe positif, d'en accompagner l'expansion géographique, de l'expliquer et d'en permettre l'acceptation par tous.

En revanche, il me paraît essentiel de limiter localement la pression du prédateur. A la fois par respect pour les personnes directement touchées, dans leur activité économique par les attaques et pour l'intérêt même de l'écologie montagnarde, pour qui le maintien de pastoralisme est un gage d'équilibre,.

Qu'il soit donc bien clair que ma démarche n'est pas de prétendre «réguler» globalement le dynamisme de cette population de loup mais d'inaugurer, et, pourrait-on dire s'agissant d'un début, d'expérimenter des prélèvements tout à fait exceptionnels, donc limités aux secteurs où la pression de l'espèce est extrêmement forte.

Dans cette optique, je souhaite donc vous faire part des deux décisions que j'ai prises :

➤ **La première** est d'autoriser les préfets des départements des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes et des Alpes-Maritimes, à procéder à des prélèvements dans les secteurs où de manière récurrente, les années passées et cette année, des attaques ont eu lieu malgré les moyens de protection mis en œuvre.

Ces prélèvements ne pourront avoir lieu que dans le plus strict respect des conventions internationales auxquelles notre pays a souscrit en particulier la convention de Berne.

C'est pourquoi j'insiste sur le caractère récurrent des attaques et sur l'obligation de vérifier préalablement que les éleveurs attaqués du secteur envisagé pour un tir ont bien mis en œuvre les moyens de protections adaptés.

Bien entendu les prélèvements seront effectués par des gardes assermentés.

Ces prélèvements ne pourront porter que sur un effectif total de quatre animaux d'ici à la fin de 2004. Ce chiffre correspond à 10% de l'effectif d'animaux certain et à la moitié du taux annuel minimum estimé d'accroissement de la population.

Afin de ne faire courir aucun risque au maintien de cette population dans un état de conservation favorable, je limiterai à trois animaux le maximum autorisé s'il s'avérait au vu des rapports qui me seront immédiatement adressés que les trois premiers animaux tirés sont des femelles.

Par rapport aux préconisations qui m'ont été adressées, j'adopte donc une attitude doublement prudente :

-La première en ne fondant le nombre maximum de prélèvements que sur le chiffre de la population connue (39) et non sur celui de la population estimée (55).

-La seconde, en introduisant une précaution supplémentaire relative au sexe des animaux prélevés.

- **La seconde décision** est de soumettre sans tarder au débat public la question de l'extension du loup au-delà de l'arc alpin.

Il est en effet essentiel que nos concitoyens aient, à l'occasion d'un large débat, la possibilité de découvrir cette donnée nouvelle et d'en évaluer les conséquences de manière contradictoire de façon à dégager par avance les principes d'une bonne gestion de cet événement.

Il est très probable que d'ores et déjà des individus isolés ont essaimé au Nord et à l'Ouest du Rhône, sans que personne aujourd'hui en ait encore conscience, le loup étant un animal discret et fuyant l'homme.

Ce retour du loup dans notre pays au-delà des secteurs de montagne faiblement occupés par l'homme soulève une série de questions pour lesquelles l'attitude de chacun d'entre nous relèvera autant, sinon davantage, de la passion, de l'a priori idéologique, que de la raison.

Loin de moi l'idée de condamner telle ou telle opinion ou attitude.

Bien au contraire, je crois profondément que c'est rendre service à la nature et à notre société que de mettre en débat cette question.

Derrière le loup c'est la nature tout entière qui interroge notre société. C'est la place que nous sommes prêts à lui concéder. C'est la tolérance que nous lui accordons pour venir perturber l'évolution de nos modes de vie.

C'est aussi notre tolérance au changement et à la nouveauté. Car la nature c'est la vitalité même. Si nous acceptons de lui laisser davantage de place, elle n'en a pas fini de nous poser des problèmes nouveaux.

Mais je pose la question : n'est-il pas plus passionnant et finalement plus sain d'apprendre à gérer tous ensemble et **solidairement** ces problèmes plutôt que de multiplier les programmes de sauvetage d'espèces en voie de disparitions ?

Nous aurons su progresser sur ces sujets et façonner une société plus moderne mais aussi plus unie, si nous parvenons, par le dialogue et le compromis, plutôt que par la jurisprudence administrative, à décider.

Je demande donc au groupe de travail sur le loup qui a jeté les bases de nos réflexions, de poursuivre ses travaux de façon assidue.

Il s'agira de continuer le travail d'évaluation de la population de loups, de son dynamisme, de son extension géographique ; ceci afin d'améliorer et de diversifier les moyens de rendre compatible le pastoralisme et la présence permanente du loup.

Il s'agira aussi de préparer les éléments d'un important débat national sur le loup en vue d'un prochain contact avec la Commission Nationale du Débat Public.